

Courte histoire de la gestion forestière à Fontainebleau

Source : Office national des forêts - www.onf.fr - En forêt de Fontainebleau

Les réformations

Les plus anciennes réformations (ancêtres des aménagements, à portée plus générale) avaient pour objectifs prioritaires de réprimer les délits et de prévenir les abus de jouissance des usagers.

En 1664, la réformation de Barillon d'Amoncourt s'attache aussi à décrire les peuplements et à régler l'exploitation de la forêt. Environ 6.740 hectares sont décrits, essentiellement en futaie, le reste étant considéré comme "vide". Cette surface devait être parcourue en coupe à raison de 102 ha par an. Barillon d'Amoncourt préconise aussi des entreillagements (ou palis) pour protéger la forêt contre le gibier (la forêt était avant tout un territoire de chasse) et les animaux domestiques (le parcours était autorisé pour quelques 6.000 porcs et 10.000 bovins).

En 1716, la forêt fait l'objet d'une nouvelle réformation, rédigée par de La Faluère, qui prescrit un règlement d'exploitation des coupes ordinaires fixant l'âge d'exploitation de 30 à 120 ans, suivant la nature des peuplements. Il engage une politique ambitieuse de plantations sur 2.983 ha. Cette dernière décision est probablement celle qui a le plus façonné la forêt actuelle. En effet, elle marque le début d'importants travaux de reboisement qui se poursuivront jusqu'au Second Empire (avec une interruption au cours de la période révolutionnaire). De 1720 à 1830, 6.000 ha sont plantés en Chêne et accessoirement en Hêtre ; puis de 1830 à 1847, 6.000 ha sont plantés en Pin sylvestre, essence introduite dès 1786.

En 1754, Duvaucel rédige la dernière réformation. Il divise la forêt en deux parties :

- la première, de 7.271 ha, est composée de vieilles futaies, de rejets sans avenir, de vides à replanter et de jeunes plantations à améliorer par recépage ou regarnis. Les vieilles futaies doivent être coupées à blanc en 40 ans, à raison de 52 ha par an, ce qui, avec les vides, rend nécessaire la plantation de 112 ha par an
- la deuxième, de 6.011 ha, est composée de gaulis à mener en 150 ans, et de taillis dont une partie doit être coupée à la rotation de 30 à 50 ans, et le reste exploité à 80-100 ans.

Les aménagements forestiers

En 1861, un décret impérial fixe le premier aménagement de la forêt de Fontainebleau. La forêt est traitée en futaie régulière et 1.094 hectares de "réserves artistiques" sont officialisées.

Avec l'aménagement de 1892, la superficie des réserves artistiques passe à 1.514 hectares et le traitement en futaie jardinée est préconisé pour les zones rocheuses ou les plus fréquentées.

Avec l'aménagement de 1904, la série artistique passe à 1.693 hectares. L'objectif antérieur de futaie régulière est abandonné à cause de la difficulté des régénérations, due notamment à la pauvreté du sol. Le choix se porte sur la futaie irrégulière. En l'absence de récolte de bois suffisante, la forêt vieillit. A partir de la Seconde Guerre mondiale, l'aménagement n'est plus appliqué et, au contraire, la récolte de bois explose pour alimenter Paris en bois de chauffage et de boulange. S'en suit une période trouble sans véritable programmation sylvicole, avec des coupes anarchiques qui engendrent des mécontentements au sein de la communauté scientifique et parmi les notables locaux. En 1945, la commission consultative des réserves artistiques et biologiques est créée. Il est décidé en 1953 de maintenir les réserves artistiques sur 1.070 hectares, auxquels s'ajoutent 552 hectares de réserves biologiques.

Le quatrième aménagement de 1970 vise à « assurer la régénération des peuplements mûrs et la reconstitution des peuplements dégradés, et substituer partout où cela est possible le Chêne au Pin ». Les réserves artistiques disparaissent, la surface des réserves biologiques descend à 416 hectares, la futaie régulière est portée en modèle et de nombreuses techniques de régénération "lourde" sont testées. La population, de plus en plus intéressée par les autres services rendus par la forêt, s'insurge principalement contre les grandes coupes rases et les plantations de pins. Dès octobre 1972, l'aménagement est modifié.

Suite aux critiques persistantes, exprimées dans un "Livre vert" préparé par l'Association des amis de la forêt de Fontainebleau en 1989, le directeur général de l'ONF propose au ministère de l'Agriculture de réviser par anticipation l'aménagement de la forêt de Fontainebleau. Au sein du Muséum national d'histoire naturelle, le Professeur Jean Dorst est chargé de constituer un groupe de réflexion sur « l'état, l'avenir et la gestion du massif forestier de Fontainebleau ». Le rapport est remis en 1990. La Direction générale de l'ONF le soumet au ministère de l'Agriculture et de la Forêt, accompagné d'un schéma directeur d'aménagement et de conduite sylvicole pour la forêt de Fontainebleau. Ce document sert de base à la rédaction de l'aménagement qui porte sur la période 1996-2015. Cette durée, relativement longue, a été choisie en fonction de la longévité de l'essence principale de la forêt, le Chêne sessile, et des orientations de cet aménagement qui vont dans le sens d'un ralentissement des rythmes sylvicoles.